

***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE PERSONNALISEE D'EXPLOITATION
DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE***

L'an deux mille vingt-cinq et le 02 septembre à 11h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne 19600 NESPOULS - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 26 août 2025.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2025-11- Autorisation de signature du marché de sûreté aéroportuaire 25S002
RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Par délibération 2024-37 du 5 décembre 2024, vous avez autorisé le lancement d'un marché de sûreté aéroportuaire, par accord cadre à bons de commande selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour une durée de 3 ans, avec des montants minima, initialement évalués entre 20 000 H-minimum et 45 000h maximum pour 3 ans. Ces volumes horaires ont été réactualisés lors de la rédaction des pièces du marché entre 28 000 H-minimum et 48 000h maximum, pour 3 ans et pour une fourchette de prix estimée allant de 200 000 €/an à 900 000€/an HT soit de (600 000 €HT à 2 700 000 €HT sur 3 ans), avec une éventuelle reconduction sur 1 an si le minimum de 28 000 H n'était pas atteint.

4 candidatures ont été reçues et jugées recevables :

- 1 : GSP Global Security Provider SAS, 831 chemin de la sablière 06640 St Jeannet
- 2 : ICTS France SAS Roissypôle Immeuble le Dôme, 1 rue de La Haye, 93290 Tremblay en France,
- 3 : WEESURE Protection, 3 rue du clos Chicou, 87003 Limoges
- 4 : GAEA Sécurité, 15 avenue du Great Eastern, 80330 Longeau.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 2 septembre 2025 et a décidé d'attribuer le marché à la société ICTS France. Elle a obtenu la note de 19,40/20 après analyse des critères de prix (60%) et de technicité (40%).

La proposition, basée sur le devis quantitatif et estimatif et du bordereau unitaire des prix, s'établit à 1 291 683,40 € HT/ 3 ans.

Je soumets donc à votre approbation l'autorisation donnée au directeur de conclure le marché de sûreté aéroportuaire 25S002, avec la société ICTS France, à l'expiration du délai de standstill.

La somme correspondante sera inscrite au budget des années 2025 à 2029, au chapitre 11, éventuelle reconduction incluse.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
Votes : Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUINIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 02.10.2025.

Publiée et notifiée le 02.10.2025.

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.